Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 15

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

communauté des associations suisses d'ingénieurs et d'architectes. Outre quelques modifications isolées à apporter à notre règlement, pour l'adapter à la loi fédérale, l'Office demande dès à présent un règlement détaillé des examens. Le Comité central fera son possible pour mettre ses propositions au plus tôt d'accord avec les vœux de l'Office fédéral ; il compte pour cela sur la collaboration des représentants des sociétés alliées, et espère retrouver l'appui des organes des hautes écoles.

Au sujet du Code d'honneur, et suivant décision de la dernière assemblée des délégués, le Comité central a préparé un projet, et l'a soumis aux sections. Après discussion sur cette base, dans une conférence des Présidents, on soumettra un texte apuré à la prochaine assemblée des délégués. Si l'on peut alors unir la question du Code d'honneur à la révision présumée des statuts, on convoquera une assemblée générale extraordinaire.

Le résultat du concours de la Fondation Geiser est en étroite connexion avec le problème de la création de possibilités de travail, dont il sera question sous chiffre 8.

M. Walther, ingénieur, président du jury du concours informe l'assemblée qu'il n'a pas encore été possible de formuler un jugement, car l'examen sérieux des 37 mémoires déposés, forts en tout de 788 pages, exige un certain temps. Le travail du jury comporte pour chaque membre, une première lecture individuelle des mémoires, et un jugement provisoire. La dernière séance du jury a lieu le 30 avril de cette année ; le jugement définitif suivra aussitôt et sera immédiatement publié. A l'encontre des dispositions réglementaires de la fondation Geiser, et conformément à la décision de l'assemblée des délégués du 24 février 1934, le Comité central est autorisé à faire connaître immédiatement ce jugement ; il s'agit, en effet, d'une question brûlante, et l'on peut espérer voir le concours fournir des indications précieuses pour l'industrie des machines. On a pu constater le niveau élevé de la plupart des travaux. Evidemment, on ne saurait attendre de ce concours des recettes magiques, mais on compte y trouver des idées aidant à la réalisation de solutions déjà entrevues auparavant. Le Comité se réserve de publier, le cas échéant, les meilleurs mémoires.

3. *Comptes de 1934 et budget pour 1935. — M. A. Sutter, ingénieur en chef*, rapporte, en qualité de trésorier. Le commentaire, qui accompagne l'ordre du jour, contient les explications nécessaires. L'orateur est volontiers à disposition des délégués pour répondre à d'autres questions, et tient encore à souligner l'importance décisive de la vente des normes et formules, sur l'équilibre des finances de la *S. I. A.* On doit tendre à amortir la somme représentant les réserves d'imprimés, pour la réduire enfin à 1 fr. L'augmentation de fortune, signalée par les comptes de 1934, devrait être affectée à ce but, en 1935.

M. von Guggelberg, ingénieur, rapporte au nom des réviseurs des comptes ; la comptabilité est conduite avec la plus grande conscience, et exacte jusque dans les moindres détails. Les finances de la Société reposent en effet principalement sur la vente des normes ; si cette vente déclinait, il faudrait trouver une compensation ailleurs. D'autre part, et pour affirmer notre volonté de construire la « Maison des ingénieurs et des architectes », lorsque les temps seront meilleurs, nous devrions effectuer désormais, chaque année, un versement à ce fonds spécial.

Les comptes de 1934 et le budget pour 1935, de même que la cotisation annuelle de 12 fr. par membre, sont acceptés à l'unanimité.

4. *Approbation des nouveaux statuts de la section de Soleure. — M. Vischer, président*, informe l'assemblée que ces statuts sont en accord avec ceux de la Société et que le Comité central en recommande l'acceptation. Les nouveaux statuts de la section de Soleure sont approuvés tacitement.

5. *Approbation du formulaire N° 124 revisé : conditions pour l'exécution et le métrage des travaux de couverture. — M. Vischer, président :* La Commission des normes, dirigée par M. Hässig, architecte, assume le gros travail de tenir les normes au niveau de l'évolution des circonstances. La S. I. A. lui exprime sa reconnaissance pour ces efforts constants.

M. Hässig, architecte, président de la Commission des normes du bâtiment, justifie brièvement les légères modifications apportées. La Société suisse des entrepreneurs de couverture a collaboré à la révision du formulaire, et a accepté le texte proposé.

M. Tobler, ingénieur, fait une remarque générale applicable aux normes revisées ; les formulaires mis au point devraient indiquer, en tête, qu'ils remplacent une ancienne rédaction. Cette proposition est renvoyée, pour examen, à M. Hässig.

M. Gianella, ingénieur, propose au Comité central, au nom de la section tessinoise, d'inscrire dans les nouvelles normes du bois la recommandation d'employer des bois suisses, de préférence à ceux d'importation. M. Vischer, président, note ce vœu pour le transmettre à la Commission de révision des normes de constructions en bois. Le formulaire N° 124 « Conditions pour l'exécution et le métrage des travaux de couverture » est approuvé.

6. *Proposition Hertling visant à la modification de l'article 28 des statuts de la* S. I. A. — *M. Vischer, président :* La proposition tend à faire attribuer deux délégués, dont un ingénieur et un architecte, aux petites sections comptant moins de 30 membres ; le Comité central recommande à l'assemblée d'accepter en principe cette proposition, pour lui permettre de la soumettre au vote de la prochaine assemblée générale.

La section de Schaffhouse a adressé une contre-proposition, tendant à assurer deux délégués aux sections de 50 membres ou moins, et de compter un délégué de plus pour chaque fois cinquante membres suivants, ou fraction restante de ce nombre. Le Comité central recommande l'acceptation de la proposition Hertling.

M. Preiswerk, ingénieur, explique la proposition de Schaffhouse ; il conviendrait de diminuer le nombre des délégués, plutôt que de l'augmenter. La charge financière en serait diminuée et la marche des délibérations y gagnerait plutôt. La section de Schaffhouse n'insistera toutefois pas, vu l'opinion du Comité central.

M. Hertling, architecte, déclare que, depuis la dernière assemblée des délégués, la section de Soleure s'est jointe aux initiantes, qui sont La Chaux-de-Fonds, Fribourg et Valais.

La proposition Hertling est acceptée pour être soumise à la prochaine assemblée générale.

7. *Décision concernant le lieu et la date de la prochaine assemblée générale. — M. Vischer, président*, annonce que les sections de Berne et de Zurich sont prêtes l'une et l'autre à organiser la prochaine assemblée générale, et à recevoir la *S. I. A.* Le Comité central, sensible à leur obligeance, tient à les en remercier.

M. Fritzsche, ingénieur, déclare que la section de Zurich, quoique prête à organiser cette assemblée générale, se retirera en faveur de la section de Berne.

L'assemblée des délégués décide alors à l'unanimité que l'assemblée générale de 1937 aura lieu à Berne.

M. Gfeller, ingénieur, au nom de la section bernoise, remercie de cette marque de confiance. La section fera son possible pour assurer à l'assemblée générale un cadre digne des circonstances. L'orateur remercie en même temps les collègues de Zurich de leur désistement.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Chaleur, par *J.-B. Tourriol*, professeur au lycée Saint-Louis. — Uu volume (25/16) de 304 pages, avec nombreuses figures — 35 francs. — Gauthier-Villars, éditeurs.

Voici un résumé de la table des matières de cet ouvrage où éclate le talent d'exposition que M. Ch. Fabry, un juge d'une rare compétence en cette matière, reconnaît à M. Tourriol : *Rappel de quelques notions fondamentales. — Thermométrie. — Calorimétrie. — Changements d'état physique.*

CARNET DES CONCOURS

Concours d'idées pour l'aménagement du quartier de la Cité, à Lausanne.

36 projets présentés.

Premier rang : M. *A. Pilet*, architecte (Fr. 2000). — IIme rang : M. *Ch. Thévenaz* (Fr. 1800) — IIIme rang : M. *P. Lavenex*, architecte (Fr. 1400). — IVme rang : *W. Herzog*, architecte (Fr. 1300). — Ve rang : M. *Marc Piccard*, architecte (Fr. 1000), tous domiciliés à Lausanne.

Concours pour la fontaine Forel, à Valency.

1er prix : MM. *Milo Martin*, sculpteur, et *Dubois et Favarger*, architectes. — 2me prix : M. *Jaggi*, sculpteur, à Genève. — 3me prix ex æquo : M. *Scheuermann*, sculpteur, à Zurich, et M. *Blaesi*, sculpteur, à Lucerne. — 4me prix : M. *Léon Perrin*, sculpteur, à La Chaux-de-Fonds.

Voir page 6 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.